

Demande de droit de stationnement sur le parking Condorcet

Ville de Bourg-la-Reine

« Tout public »

Le droit « Tout public » permet aux personnes exerçant par exemple une activité professionnelle, salariée ou non, y compris apprentis, de bénéficier d'un stationnement à tarif préférentiel.

Tarif :

Le tarif peut être amené à évoluer sur décision du conseil municipal de la Ville de Bourg-la-Reine. Le tarif correspond à une autorisation de stationnement sur voirie publique, et ne relève pas du champ d'application de la TVA.

Tarif mensuel 40,80 €

Le droit court à partir de la date de souscription. Celui-ci n'est pas reconductible automatiquement.

Conditions d'utilisation : Le droit permet de stationner une journée, exclusivement dans le parking Condorcet, du lundi au dimanche, y compris jours fériés, sans paiement supplémentaire à l'horodateur, ni sur application mobile. Le titulaire de l'abonnement s'engage à l'utiliser de façon à ne faire stationner qu'un seul véhicule aux emplacements matérialisés, non réservés, pour une durée maximale de 10 heures (calculées sur les périodes payantes), soit une journée au même emplacement.

Le droit est strictement nominatif. Il n'est attribué que pour les véhicules particuliers ou de tourisme, y compris véhicules de fonction, véhicules en location de longue durée et véhicules en leasing.

Identité du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

Véhicule (marque) : Type : Immatriculation :

Pièces justificatives à joindre :

- Carte grise du véhicule
- Justificatif de leasing ou équivalent le cas échéant.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution et d'utilisation de droit « Tout public » et m'engage à les respecter.

Je souhaite être alerté(e) avant l'échéance de mon droit de stationnement : par message électronique

La demande de changement de véhicule peut se faire 48 heures avant la prise d'effet, par Email ou par le compte personnel de www.jemegare.fr/bourg-la-reine

A Bourg-la-Reine, le

Signature du demandeur